

## DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, ORIENTYS :**

MIN de Rouen – Avenue du Cdt Bicheray 76042 ROUEN CEDEX - France

déclare que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

### Parka CERVIN avec Gilet CERVIN HV



- Col montant en opposition
- Patte d'accroche au milieu encolure dos
- Capuche roulée dans col fermé par pression plastique
- Devant fermé par fermeture glissière
- Poche Napoléon fermée par fermeture glissière
- Poche poitrine passepoilée fermée par fermeture glissière
- Poche basse verticale fermée par fermeture glissière
- Double bande rétro devant et dos d'une hauteur minimum de 5 cm
- Empiècement bas en opposition
- Emmanchure classique montée
- Empiècement bas manche en opposition
- Double bande rétro manches d'une hauteur minimum de 5 cm



- Doublure matelassée
- Col montant en opposition
- Patte d'accroche au milieu encolure dos
- Devant fermé par fermeture glissière
- 1 bande rétro encerclant devant et dos d'une hauteur minimum de 5 cm
- 1 bande rétro bretelle reliant le dos aux devant

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relative aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et délivré l'Attestation d'Examen UE de type n°033/2019/1206 valable jusqu'au 11 juillet 2024.

Ce vêtement de protection est un EPI de catégorie 2 protégeant contre un risque mineur, et répond aux normes harmonisées suivantes :

- |                             |   |                           |
|-----------------------------|---|---------------------------|
| • EN ISO 13688-2013         | Exigences générales pour vêtement de protection |                           |
| • EN 343:2003+A1:2007       | Protection contre les intempéries               | ⇒ classe 3 / classe 1     |
| • NF EN 342:2017            | Protection contre le froid                      | ⇒ 0.31 m <sup>2</sup> K/W |
|                             |   | ⇒ 3                       |
|                             |   | ⇒ WP                      |
| • EN ISO 20471:2013+A1:2016 | Haute visibilité                                | ⇒ classe 3 (parka)        |
|                             |   | ⇒ classe 2 (gilet)        |

Fait à Bois Guillaume, le 25/01/2022

**ORIENTYS**  
SAS au capital de 40 000€ - RCS ROUEN  
MIN de Rouen Av du Cdt Bicheray  
BP 75055 – 76042 ROUEN CEDEX  
SIRET 478 100 555 000 42  
N° TVA FR 22 478 100 555 - CODE APE 4616Z